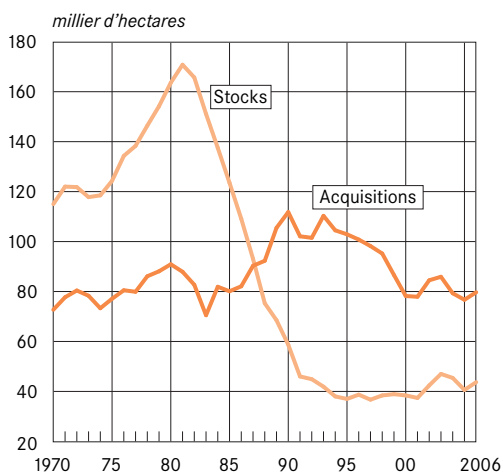


Actions sur les structures

La mission des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) est multiple : favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, permettre l'accroissement de la superficie de certaines exploitations, concourir à la préservation de l'environnement, contrôler le marché des terres agricoles, assurer la transparence du marché foncier. Les Safer acquièrent des terres et des bâtiments agricoles et les rétrocèdent à des agriculteurs. Elles disposent d'un droit de préemption sur les biens fonciers ruraux. En 2006, les Safer (27 France entière) ont acquis près de 80 000 hectares et en ont rétrocédé autant.

La modernisation de l'agriculture et l'introduction de matériels modernes ont imposé la restructuration des parcelles cultivées. Cet effort est notamment réalisé dans le cadre de la procédure de remembrement. Des opérations de remembrement peuvent être décidées à l'occasion de grands ouvrages publics (autoroutes, voies express, voies ferrées, canaux). Les procédures sont mises en œuvre, sous la responsabilité de l'État, au sein des commissions communales d'aménagement foncier. Le département arrête la programmation des opérations, conclut les marchés et règle les dépenses (honoraires de géomètres experts, frais des enquêtes et autres frais généraux). Depuis 1994, les surfaces aménagées annuellement ont fortement diminué pour ne dépasser qu'à peine 100 000 hectares en 2005.

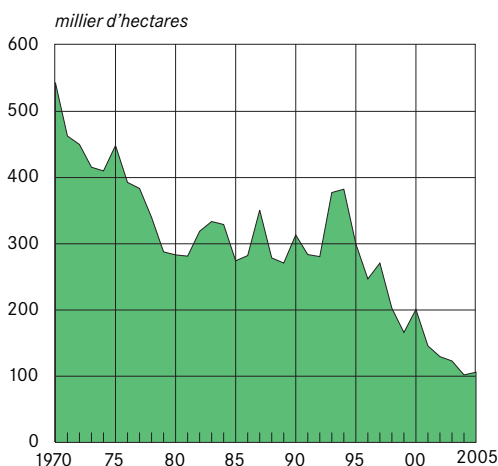
Activité des Safer



	1990	2000	2005	2006	Cumul depuis 1961
	millier d'hectares				
Acquisitions ⁽¹⁾	112	78	77	80	3 493
Rétrocessions ⁽¹⁾	122	79	77	79	3 359
dont installations	32	33	31	29	...
agrandissements	69	31	23	25	...
Stocks	59	38	41	44	///

Champ : France métropolitaine.
(1) Au 31 décembre de chaque année.
Source : SCAFR-FNSafer.

Surfaces aménagées



	1980	1990	2000	2005
	millier d'hectares			
Surface annuelle	283	312	201	106
dont grands ouvrages publics	85	45	84	49
Surface cumulée	10 678	13 709	16 422	17 029
dont grands ouvrages publics	422	995	1 770	2 000

Source : MAP - DGFAR.

Actions sur les structures

Le plan d'investissement (PI) est une programmation pluriannuelle d'investissements dont l'agrément ouvre l'accès à des prêts bonifiés : les prêts spéciaux de modernisation (PSM).

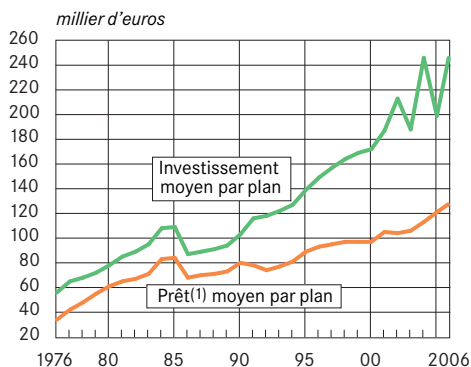
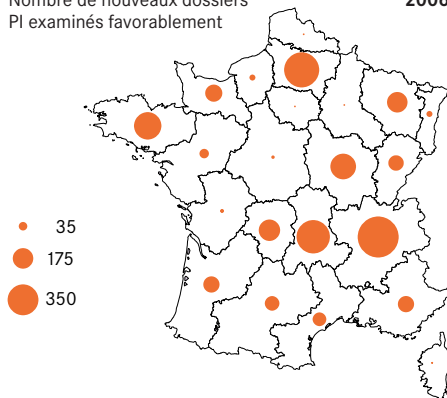
Il est destiné à réduire les coûts de production, à améliorer et réorienter la production, à améliorer la qualité, à préserver et améliorer l'environnement naturel et les conditions d'hygiène des élevages, à encourager la diversification des activités sur l'exploitation. La durée du plan est fixée à 5 ans. Pendant cette période, des prêts PSM peuvent être demandés et les investissements prévus dans le plan doivent être réalisés.

Les prêts spéciaux de modernisation peuvent financer presque tous les types d'investissement, à l'exclusion du foncier. Des subventions d'équipement concernent les bâtiments d'exploitation en zone de montagne. En 2006, 1 847 plans ont été examinés favorablement.

Afin de maintenir l'activité agricole dans les zones de montagne ou défavorisées, des aides financées par l'Union européenne sont attribuées aux agriculteurs. Elles prennent la forme d'indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN). Le montant versé annuellement à l'agriculteur est calculé en fonction de sa surface fourragère et du chargement en unité gros bétail (UGB) par hectare.

Plans d'investissement (PI)

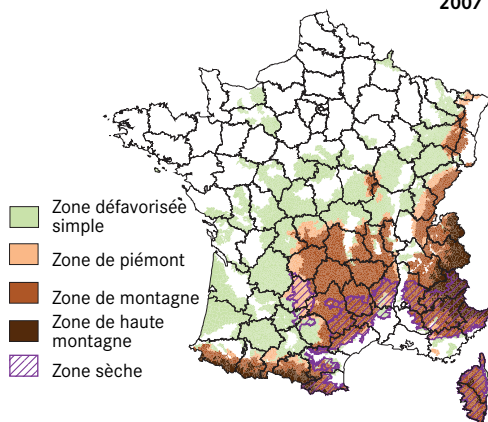
Nombre de nouveaux dossiers PI examinés favorablement 2006



Champ : France y compris les Dom.
(1) Prêts spéciaux de modernisation.
Source : Cnasea.

Zones défavorisées

2007



En 2005, selon l'enquête structure (Agreste), les zones défavorisées comptaient au total 230 600 exploitations.
Source : MAP - DGFAR.

Indemnités compensatoires de handicaps naturels

	1990	2001	2005	2006
	<i>millier</i>			
Nombre de bénéficiaires	158,6	113,3	101,3	99,5
	<i>million d'euros</i>			
Coûts des aides	281	426	507	490
	<i>millier</i>			
UGB primées ⁽¹⁾	4 422	///	///	///
	<i>millier d'hectares</i>			
Surfaces primées	///	4 411	4 200	4 200

(1) UGB : voir glossaire.
Source : Cnasea.

Actions sur les structures

Les aides à l'installation, financées par l'État et par l'Union européenne, visent à faciliter le financement de la reprise ou de la création d'une exploitation agricole, sous forme individuelle ou sociétaire. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA), aide en capital, et les prêts à moyen terme spéciaux aux jeunes agriculteurs (prêts MTS-JA) permettent notamment de compléter la trésorerie et de financer les investissements d'installation. Le nombre de dossiers DJA est en baisse depuis 1997. En 2006, environ 5 600 ont été mis en paiement.

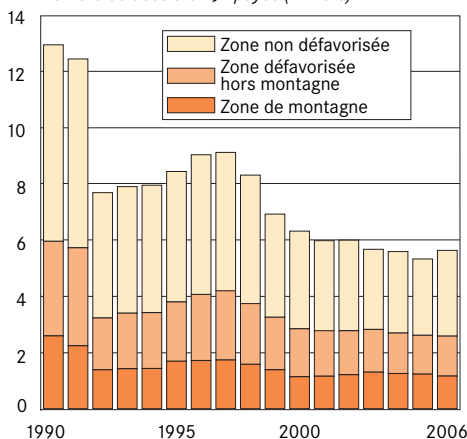
Si les mises en paiement ont été plus nombreuses en 2006, le nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable en commission départementale a diminué depuis 2005.

Le candidat à la DJA doit satisfaire à certaines conditions en matière d'âge et de formation générale et professionnelle. Il doit par ailleurs présenter un projet faisant ressortir la viabilité de l'exploitation.

Les montants de DJA sont plus élevés en zone présentant un handicap naturel. Ils sont attribués dans les limites suivantes : 16 500 € à 35 900 € en zone de montagne, 10 300 € à 22 400 € en zone défavorisée hors montagne et 8 000 € à 17 300 € en zone de plaine. En 2006, 119 millions d'euros ont été versés au titre de la DJA.

Aide à l'installation

Nombre de dossiers DJA payés (milliers)



1990 2000 2005 2006

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

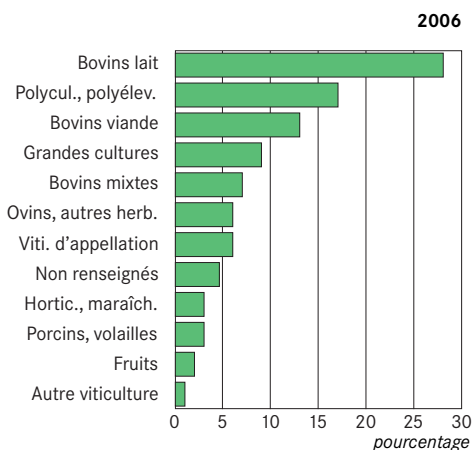
	1990	2000	2005	2006
Dossiers examinés favorablement en CDOA	12 487	6 602	5 908	5 754
<i>Dotation aux jeunes agriculteurs⁽¹⁾</i>				
Zone de montagne	2 588	1 136	1 229	1 161
Zone défavorisée hors montagne	3 364	1 705	1 381	1 420
Zone non défavorisée	6 987	3 473	2 714	3 048
Total	12 939	6 314	5 324	5 629
<i>million d'euros</i>				
Montant de la DJA	170	105	126	119
Prêts spéciaux d'installation	661	533	365	473

Champ : France y compris les Dom.

(1) Nombre de dossiers première fraction mise en paiement.

Source : Cnasea.

Dossiers DJA payés, par orientation



	1990	2000	2005	2006
%				
Grandes cultures	17	11	12	9
Horticulture, maraîchage	5	4	4	3
Viticulture d'appellation	5	9	6	6
Autre viticulture	1	3	2	1
Fruits	2	2	3	2
Bovins lait	26	29	23	28
Bovins viande	13	10	13	13
Bovins mixtes	1	5	5	7
Ovins, autres herbivores	6	7	10	6
Porcins, volailles	6	5	3	3
Polyculture, polyélevage	18	15	19	17
Non renseignés				5
Ensemble	100	100	100	100

Champ : France non compris les Dom.
Source : Cnasea.